GARANTIE TUBE ET TUYAU EN POLYETHYLENE



GARANTIE LIMITÉE DE CB SUPPLIES

Produits de géothermie : Tuyaux et tubes de polyéthylène

CB SUPPLIES Ltd. (CBS) garantit aux installateurs professionnels que les tuyaux et les tubes de polyéthylène fabriqués par CBS, lorsqu'ils sont correctement installés dans des systèmes de pompes de chaleur géothermiques en circuit fermé et dans des conditions normales d'utilisation, seront exempts de défaillance causée par un défaut de fabrication, incluant les défauts matériels, pour une période de 50 ans à partie de la date de fabrication.

La présente garantie ne prévoit aucun recours ou droit de remboursement et ne s'applique pas non plus si la défaillance ou tout dommage en résultant est causé par : (1) des composantes du système de pompes de chaleur géothermiques en circuit fermé autres que les tuyaux ou les tubes; (2) le non-respect des recommandations de l'International Ground Source Heat Pump Association (IGSHPA), des exigences de codes applicables, le cas échéant, et des lignes directrices reconnues par l'industrie pour la conception, l'installation, l'inspection ou la mise en l'essai du système; (3) des dommages causés au produit avant l'installation, une protection inadéquate contre le gel ou la mauvaise utilisation du système, comme une température ou des niveaux de pression inadéquats; (4) des catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les incendies, les inondations ou la foudre; (5) l'emploi d'additifs non approuvés ou de solutions antigel (comme l'éthylène glycol). La présente garantie ne couvre pas le processus, la méthode ou tout autre dispositif utilisé pour raccorder les tuyaux ou les tubes. En cas de fuite ou de toute autre défaillance du système, vous devez rapidement en avertir CBS à l'adresse donnée ci-dessous ou téléphoner au 1-888-747-3739 en mentionnant qu'il s'agit d'une réclamation au titre d'une garantie et être prêt à expliquer le problème. Dans un délai raisonnable après réception de l'avis, CBS investiguera sur les raisons de la défaillance, ce qui comprend le droit d'inspecter le site du problème déclaré.

Dans le cas où il est établi que la défaillance est couverte par la présente garantie, la seule obligation incombant à CBS en vertu de la présente garantie, ainsi que votre recours exclusif, sont les suivants : (1) CBS fournira, sans frais et avec fret payé d'avance, une quantité de tuyaux ou de tubes manufacturés par CBS équivalente à la quantité de produits défectueux; (2) CBS accordera une allocation de main-d'œuvre pouvant attendre 1,00 \$ par pied linéaire d'excavation nécessaire sur le site d'installation pour déterminer l'emplacement des tuyaux ou tubes défectueux, pour les retirer et pour les remplacer par de nouveaux tuyaux ou tubes de CBS.

CBS NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUT AUTRE COÛT OU DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS SOUS AUCUNE THÉORIE DE DROIT REVENDIQUÉS PAR ACTION DIRECTE, POUR CONTRIBUTION, INDEMNITÉ OU TOUTE AUTRE FORME.

LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS TIENT LIEU DE TOUT AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER.

Autre que la présente garantie limitée, CBS n'autorise aucune personne ou entreprise à créer en son nom tout autre obligation ou responsabilité en lien avec ses produits. Certains états n'autorisent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou consécutifs ou des garanties tacites dans certains types de transactions; par conséquent, les exclusions mentionnées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre situation. La présente garantie limitée vous accorde des droits juridiques précis et il est possible que vous déteniez d'autres droits, car ils varient d'une province à l'autre.